

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 25 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 18 juin 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 19
- Votants : 25 (dont 6 procurations)

Présents :Madame LUCAS Maryline – **Maire**Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- CANIVET Bertrand - TAIRA Marylène - Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed – FERMEN Claudine – PILNIAK Alain - CASPERS Mauricette - **Adjoint**Mesdames et Messieurs SENEZ Jean-Pierre – DOISY Bernard - KAPOUN Jean-Jacques - KHELIFA Armelle – SAENEN Romuald - MARTIN Nuccia – EZAHOUID Mohamed - BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE Chantal - Monsieur MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain – **Conseillers****Absents avant donné procuration**Monsieur CARRE Odilon à Madame TAIRA Marylène
Madame PLANCKE Dorothée à Madame CASPERS Mauricette
Monsieur LAMBERT Gaston à Monsieur SENEZ Jean-Pierre
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur SAENEN Romuald
Madame WILLERVAL Aurore à Monsieur CANIVET Bertrand
Madame DUCATILLON Béatrice à Monsieur DEVRED Sylvain**Absents :**

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur SENEZ Jean-Pierre

**ANNEXE ENVIRONNEMENTALE – NOUVELLE ANNEXE ATTENANTE
AU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le Compte Administratif 2024 voté le 11 avril 2025 doit être alimenté par l'annexe environnementale, nouvelle annexe attenante au CA 2024.

Il est précisé que cette annexe environnementale issue du pacte vert européen et rendue obligatoire par la loi de finances 2024 (Article 191) et précisée par le décret d'application du 16 juillet 2024 doit être jointe en annexe du compte administratif 2024.

Cette annexe représentée sous forme de tableau a pour objectif d'identifier l'impact du budget pour la transition écologique et de classer les dépenses d'investissement 2024 par grande nature de dépenses et d'en faire la déclinaison sur les 6 axes retenues, à savoir :

- Axe 1 : Atténuation du changement climatique
- Axe 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

- Axe 3 : Gestion des ressources en eau
- Axe 4 : Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques
- Axe 5 : Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols
- Axe 6 : Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

La mise en œuvre de l'annexe environnementale se fait de manière progressive par axe et par nature de dépenses avec l'obligation pour l'exercice 2024 d'évaluer et d'identifier la cotation de certaines dépenses d'investissement (frais d'études, travaux en immobilisation corporelle...) sur l'axe 1 repris ci-dessus.

L'annexe environnementale ci-jointe identifie en page 1 la cotation proposée des dépenses d'investissement 2024 concernées par l'axe 1 de taxonomie européenne et en page 2 la représentation en pourcentage des dépenses cotées concernées, par domaine.

Madame le Maire sort de la pièce pour le vote de l'annexe environnementale attenante au compte administratif 2024,

*Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- ⇒ *Vote l'annexe environnementale tel que présentée ci-dessus et annexée en page 1 et 2,*
- ⇒ *Approuve l'annexe environnementale attenante au compte administratif pour l'année 2024.*

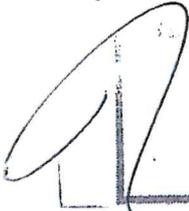
*Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du 25 juin 2025*

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Jean-Pierre SENEZ



59



Le Maire de la Commune de GUESNAIN certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte après télétransmission en Sous-Préfecture de DOUAI le et publication le

Le Maire de la ville de GUESNAIN
certifie que le présent acte réceptionné
par le Sous-Préfet de DOUAI
le 4/07/2025... , publié ou notifié
le 4/7/2025... est exécutoire
le Maire le Maire empêché
l'Adjoint

M:

TABLEAU ANNEXE ENVIRONNEMENTALE PAR AXE DE TAXONOMIE EUROPEENNE

Nature	Rubrique	Montant	Champ	Champ	Champ 3	Libellé	At	Ad	E	D	P	B	Ct
2313	20	1 944,00				étude ventil mairie	01_NC						SYNTH_NC
2313	20	781,56				ct mairie ventil	01_NC						SYNTH_NEUTRE
2313	313	8 160,00				audit energetique médiathèque	01_FAVORABLE						SYNTH_FAVORABLE
2313	321	4 125,00				auvent michéa	01_NC						SYNTH_NC
2313	321	4 690,00				auvent michéa	01_NC						SYNTH_NC
2313	321	16 351,83				auvent michéa	01_NC						SYNTH_NC
2313	321	3 955,48				auvent michéa	01_NC						SYNTH_NC
2313	321	4 740,00				diag géo carpenlier	01_NEUTRE						SYNTH_NEUTRE
2313	322	31 656,00				video protection barran	01_NC						SYNTH_NC
2313	322	281,70				mo tribune barran	01_NC						SYNTH_NC
2313	322	236,36				travaux tribune barran	01_NC						SYNTH_NC
2313	322	41 984,42				travaux tribune barran	01_NC						SYNTH_NC

TOTAL

118 906,35 €

LEGENDE

AT: axe 1 atténuation du changement climatique

AD: axe 2 adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

E: axe 3 gestion des ressources en eau

D: axe 4 transition vers l'économie circulaire gestion des déchets et prévention des risques technologiques

P: axe 5 prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols

B: axe 6 préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

ID : 059-215902768-20250625-D10DU250625-DE



IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE
AXE 1 : ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

	Total des dépenses (mandatées)	Favorables		Défavorables		Neutres		Non cotées	
A105 Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120 Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125 Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135 Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150 Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155 Immobilisations corporelles en cours	118 906,35 €	8 160,00 €	6,9%	0,00 €	0,00 €	4 740,00 €	4,0%	106 006,35 €	89,2%
A165 Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Total	118 906,35 €	8 160,00 €	6,9%	0,00 €	0,00 €	4 740,00 €	4,0%	106 006,35 €	89,2%

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

ID : 059-215902768-20250625-D10DU250625-DE

SLO